

DEC120262DR05

## **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A006DSI du 19 décembre 2009 portant renouvellement de la fédération de recherche n°636, intitulée Institut Pierre Simon Laplace dont le directeur est Hervé Le Treut ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Françoise Beaud, IE2, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Beaud, délégation est donnée à Mme Nicole Papineau, Directrice Adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 24 janvier 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012